



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLICQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè Fiyégnon
Cotonou
abe.infos@gouv.bj

AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT



PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**FORMATION DES CADRES DE L'ABE ET DES
EXPERTS EXTERNES SUR LES AUDITS
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET LES
MISSIONS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DES AUDITS
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

RÉFÉRENCE SIGMaP

: PI_DEES_116129

SOURCE DE FINANCEMENT

: BUDGET AUTONOME

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

: 2.1.1.1.18 (PTA initial)

2.1.1.1.19 (PTA réaménagé)

GESTION

: 2026

BON A LANCER

SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	1
II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT	10

BON A LANCER

BON A LANCER

D



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLICQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossé
Fiyégnon Cotonou
abe.infos@gouv.bj

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRÉSELECTION

Émis le : **30 SEPT 2026**

pour les prestations de :

FORMATION DES CADRES DE L'ABE ET DES EXPERTS
EXTERNES SUR LES AUDITS ENVIRONNEMENTAUX ET
SOCIAUX ET LES MISSIONS DE SUIVI DE LA MISE EN
ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET : PI_DEES_116129

SOURCE DE FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME

IMPUTATION BUDGETAIRE : 2.1.1.1.18 (PTA initial)
2.1.1.1.19 (PTA réaménagé)

GESTION : 2026

BON A LANCER

SEPTEMBRE 2026

*Rédaction de nouveaux guides sectoriels de réalisation des EIES et actualisation des guides
de réalisation des EIES sectoriels existants en République du Bénin*



MINISTRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN



03 BP 4387
Quartier Fidjrossè
Fiyégnon Cotonou
abe.infos@gouv.bj

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Référence du marché : PI_DEES_116129

Avis n° : AMI N° 019 /ABE/DG/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 30 SEPT 2026

Objet : *Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux.*

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (www.marches-publics.bj) le 15 avril 2026.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a obtenu dans le cadre de ses activités des fonds propres afin de financer son Plan de Travail Annuel (PTA) gestion 2026 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles intitulé : « *Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux* ».

3. Les prestations constituées en lot unique comprennent :

BON A LANCER

❖ *Objectif principal de la mission*

L'objectif général poursuivi est de renforcer les capacités des cadres de l'ABE et des experts externes en évaluation environnementale et sociale, sur les méthodes et pratiques de mise en œuvre des audits de conformité environnementale et sociale.

❖ *Objectifs spécifiques*

De façon spécifique, la mission vise à :

Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux

- faire un rappel sur les différents outils de l'évaluation environnementale et sociale et sur l'importance de la mise en œuvre des procédures d'audit de conformité environnementale et sociale ;
 - présenter les méthodes et pratiques de l'audit de conformité environnementale ;
 - présenter les principaux aspects environnementaux et sociaux à évaluer lors des audits environnementaux et sociaux et les mesures recommandées pour la bonne gestion de ces aspects ;
 - simuler des cas pratiques de mise en œuvre d'audits.
4. Le délai d'exécution de la mission par le prestataire est de trente (30) jours ouvrés à compter de la date d'effet de l'ordre de service à émettre par l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE).
5. Les candidats (cabinets) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant, les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cinq (05) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
- Tout candidat qui présente plus d'une manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, sera disqualifié.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'Autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité contractante remplacera le (les) dernier (s) candidat (s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (02) candidats sur ladite liste restreinte.

Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux

BON A LANCER

[Signature]
2

8. Le candidat ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera ensuite invité à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociation, selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'Autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'Autorité contractante contacte directement d'autres cabinets pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux

Critères	Note pondérée pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations : Être un cabinet ou un consortium (groupement de cabinets) exerçant dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale (évaluation environnementale sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit de conformité environnementale et sociale). Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou statuts requis.	10	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 00 point BON A LANCER	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années : Les cabinets ayant moins de trois (03) années d'existence, sont autorisés à faire valoir suivant les mêmes conditions que ceux ayant trois années d'existence ou plus, l'expérience d'un (01) membre de leur personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 années d'études (copie simple du diplôme requis) en sciences de gestion de l'environnement (attestation de travail requise). Les attestation (s) de bonne fin d'exécution / attestation (s) de service fait délivrées au nom des individus devront être appuyées par celles établies au profit des bureaux d'étude ou consortium titulaires des marchés.	25	Deux (02) preuves d'expérience ou plus dans le domaine de l'évaluation environnementale des politiques, plans, stratégies, programmes et projets de développement (évaluation environnementale sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) = 25 points Une (01) preuve d'expérience dans domaine de l'évaluation environnementale des politiques, plans, stratégies, programmes et projets de développement (évaluation environnementale sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) = 12,5 points	Pour les cabinets ayant trois années d'existence et plus : copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants (copies légalisées). Pour les cabinets ayant moins de trois années d'existence : copie légalisée du diplôme du personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 années en sciences de gestion de l'environnement + attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des

		Aucune preuve d'expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale des politiques, plans, stratégies, programmes et projets de développement (évaluation environnementale sociale stratégique, cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation, étude d'impact environnemental et social, plan d'action de réinstallation et de compensation, audience publique, audit environnemental et social) = 00 point	pages de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des dix dernières (10) années : Les cabinets ayant moins de trois (03) années d'existence, sont autorisés à faire valoir suivant les mêmes conditions que ceux ayant trois années d'existence ou plus, l'expérience d'un (01) membre de leur personnel d'encadrement de niveau BAC + 5 en sciences de gestion de l'environnement (attestation de travail requise). Les Attestation (s) de bonne fin d'exécution / Attestation (s) de service fait délivrées au nom des individus devront être appuyées par celles établies au profit des bureaux d'étude ou consortium titulaires des marchés.	50	Deux (02) preuves d'expérience ou plus en matière d'audit de conformité environnementale et sociale = 50 points Une (01) preuve d'expérience en matière d'audit de conformité environnementale et sociale = 25 points Aucune preuve d'expérience en matière d'audit de conformité environnementale et sociale = 00 point BON A LANCER	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets ayant moins de trois années (03) d'existence : copie légalisée du diplôme d'un (01) membre du personnel d'encadrement diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en sciences de gestion de l'environnement + attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants, en matière d'audit de conformité environnementale et sociale (copies simples)
4. Organisation technique et managériale du candidat : Bref aperçu de l'organisation interne (relations fonctionnelles entre les différents acteurs/services) du candidat (cabinet ou consortium).	05	Présence d'une note de présentation du cabinet = 03 points Absence d'une note de présentation du cabinet = 00 point Présence de l'organigramme du cabinet = 02 points Absence de l'organigramme du cabinet = 00 point	Note de présentation du cabinet et organigramme de structure

5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission : Consultant principal : environnementaliste, spécialiste en évaluation environnementale de niveau BAC + 5 années d'études en sciences de gestion de l'environnement. Consultant associé : environnementaliste, spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale de niveau BAC + 5 années d'études en sciences de gestion de l'environnement.	10	Présence de deux (02) diplômes ou plus de niveau BAC + 5 années d'études en gestion des ressources naturelles ou en sciences de gestion de l'environnement = 10 points Présence d'un (01) diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en gestion des ressources naturelles ou en sciences de gestion de l'environnement = 05 points Absence d'un diplôme de niveau BAC + 5 années d'études en sciences de gestion de l'environnement = 00 point	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100		

BON A LANCER

BON A LANCER

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 (soixante) points et le nombre de candidats (cabinets) présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; E-mail : prmpabe@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **30 SEPT 2026**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20.** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en format PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics au bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20 ; E-mail :**

prmpabe@gmail.com, au plus tard le 29 OCT 2026 à 10 heures 00 minute
sous pli fermé avec la mention :

« AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À LA FORMATION DES CADRES DE L'ABE ET DES EXPERTS EXTERNES SUR LES AUDITS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET LES MISSIONS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX » « NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXÉES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. **Aucune manifestation d'intérêt ne sera reçue par voie électronique.**

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y prendre part, à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics au bureau sis au 1^{er} étage du bâtiment abritant le siège de l'ABE ; 03 BP 4387, Cotonou, téléphone 01 67 13 05 20 ; le**

29 OCT 2026 à 10 heures 30 minutes

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la

décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus, pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des marchés Publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, 30 SEPT 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics




Jean-Didier AVOLONTO

BON A LANCER

II. LETTRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Nom du Candidat

Lieu et date

**Objet : Formation des cadres de l'ABE et des experts externes
sur les audits environnementaux et sociaux et les missions
de suivi de la mise en œuvre des recommandations des
audits environnementaux et sociaux**

A

Monsieur la Personne Responsable des
Marchés Publics de l'Agence béninoise
pour l'Environnement (ABE)

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)

BON A LANCER

Veuillez agréer, Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)

[NB : Pour un groupement, tous les partenaires doivent signer ou seulement le chef de file, auquel cas, le pouvoir habilitant le signataire à signer au nom de tous les partenaires doit être joint]

*Formation des cadres de l'ABE et des experts externes sur les audits environnementaux et sociaux et les missions
de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux*